



FEUILLE DE CHOU MORAS

Bulletin Municipal - 2020 / 2021



LES ELECTIONS MUNICIPALES A MORAS

4 juillet 2020



Mme et M. Eric Sucillon
Mme et M. Bernard Bourgier



Bernard Bourgier (à droite), transmet
l'écharpe tricolore à Eric Sucillon.



Le nouveau maire et ses adjoints

De gauche à droite :

- C. Danger, 3ème adjointe
- S. Bogas, 1ère adjointe
- E. Sucillon, maire
- A. Cluchier, 2ème adjoint



Le nouveau conseil municipal

De gauche à droite : E. Prud'Homme, T. Flachet, B. Vial, J.F. Bernard, S. Sylvain, C. Danger, E. Boudon, S. Bogas, J. Chassain, E. Sucillon, P. Noiton, A. Cluchier, M.C. Dumoulin, M. Flachet, F. Martos.

Le mot du Maire

Une année particulière ...

Attentats, Catastrophes climatiques, Coronavirus, Confinement, Elections ...



Cette année 2020 restera dans le souvenir de tous une année particulière, tristement particulière. Le bouleversement climatique s'est à nouveau traduit par de dramatiques épisodes météorologiques laissant des populations dans une misère totale.

Le fanatisme de quelques illuminés a encore frappé à plusieurs reprises tout au long de l'année, parfois même mortellement, des citoyens au hasard, d'autres parce qu'ils accomplissaient consciencieusement leur métier. Le cataclysme induit par l'infection mondiale de la Covid 19 a entièrement paralysé l'économie et plus largement la vie de tous les jours.

Au niveau de notre commune depuis le mois de mars nous avons dû composer avec ce virus.

En premier lieu lors des élections municipales qui se sont tenues dans un contexte difficile, nous imposant une organisation exceptionnelle afin de protéger les électeurs et les membres du bureau de vote : gel hydro-alcoolique, masques, gestes barrières à faire respecter, désinfection régulière du bureau de vote, une entrée et une sortie différentes d'accès à la salle.

Dans le même temps toute la population s'est retrouvée confinée. Les difficultés pour obtenir les produits et matériels indispensables à la gestion de la pandémie se sont alors révélées. Les élus étant en première ligne, livrés à eux-mêmes ont dû gérer au mieux les directives de l'état avec comme seule aide, le recourt au système D.

Pour la première vague de l'épidémie comme pour la deuxième, les ordres et contre-ordres de l'état, comme les décisions et obligations parfois impossibles à mettre en place sans aide ni moyens supplémentaires ont été multiples. La municipalité a dû faire face et faire respecter ces règles souvent mal comprises car parfois peu ou pas adaptées à la vie des habitants de nos petites communes rurales.

Appliquer ces protocoles sanitaires imposés pour la réouverture de notre école a demandé un investissement conséquent de la part des enseignants, du personnel communal, des élus et des parents d'élèves. Je tiens à saluer leur travail collectif mis en œuvre pour répondre à toutes les obligations.

En urgence quelques travaux d'aménagement des classes ont été effectués, notamment concernant les points d'eau nécessaires au lavage des mains des élèves.

Très attentif à préserver la tranquillité de vie sur Moras, je veux attirer votre attention sur la recrudescence des incivilités routières : rond-point pris à gauche, excès de vitesse, dépassements dangereux, véhicules mal garés empiétant sur la chaussée.

Il existe des moyens pour contraindre les chauffards ou les inconscients, tels que la mise en place de dos d'ânes, des chicanes, voire des rétrécissements de la chaussée. Ces solutions toujours très onéreuses pour la collectivité sont aussi parfois dangereuses pour les autres usagers : deux roues, gros gabarits, véhicules agricoles, ou simplement automobilistes respectueux du code de la route. Certains de ces équipements occasionnent des nuisances sonores pour les riverains immédiats : coups de freins intempestifs, redémarrages en trombes, klaxon...

Pour cette raison j'ai, dans un premier temps, fait appel aux services de la gendarmerie pour une plus grande présence sur la commune afin d'assurer la sécurité routière. Des contrôles de la vitesse et du respect du code de la route sur les lieux stratégiques seront effectués.

Je remercie chaleureusement toute mon équipe pour son investissement dans cette conjoncture singulière, ainsi que toutes les personnes qui accordent un peu de leur temps, de leur savoir-faire et contribuent de ce fait à enrichir et améliorer la vie du village.

Je remercie également tout le personnel communal, titulaire et non titulaire, pour leur professionnalisme et leur disponibilité.

Hormis les grands projets (construction de l'école, réfection de l'église) pour lesquels les démarches ont été engagées, nous espérons que les restrictions budgétaires auxquelles nous allons être soumis suite aux effets de la pandémie ne nous obligeront pas à retarder à trop long terme la réalisation de nos autres propositions.

Mon équipe et moi-même, vous souhaitons à tous un retour vers une vie normale, conviviale et agréable avec vos proches.

Nous vous présentons pour cette nouvelle année nos meilleurs vœux de bonheur et de santé.

Une pensée toute particulière pour ceux qui, affectés par la crise sanitaire, se trouvent sans emploi ou à la tête de commerces en péril, ainsi que pour toutes les personnes malades ou touchées par un décès.

Eric Sucillon

Les infos pratiques

La Mairie de Moras vous accueille :

Lundi de 9H30 à 12H30
Mercredi de 13H30 à 19H

Téléphone : 04 74 90 70 62 Fax : 04 74 90 73 92
Mail : moras.mairie@wanadoo.fr

Vous êtes nouvel arrivant à Moras ?

Nous vous invitons à vous faire connaître.

Pensez à vous rendre ou à téléphoner en mairie pour tous renseignements sur la commune, pour faire connaissance avec la municipalité et les services offerts.

Nous pourrions vous remettre les documents spécifiques à la commune : livret de présentation, livret concernant le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), les feuilles de chou éditées chaque année.

A cette occasion, vous pourrez vous inscrire sur les listes électorales. Vous pourrez aussi le faire directement via le site service-public.fr : dans la rubrique "services en lignes", cliquer sur "s'inscrire sur les listes électorales" puis vous laisser guider.

Le site service-public.fr vous permet aussi de déclarer vos nouvelles coordonnées, simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et de fournisseurs d'énergie.

SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE ET DES COLLINES DU CATELAN (SEPECC)

232 Route du Stade – 38890 MONTCARRA
Tél. 04-74-92-40-28

Mail: sie.montcarra@wanadoo.fr

Pour le bon fonctionnement du service, il est nécessaire d'informer le secrétariat du Syndicat de tout départ ou arrivée sur la commune.

Avec tous nos remerciements.

ORDURES MENAGERES

Le ramassage s'effectue le mardi matin.

Veillez déposer vos sacs (fermés !) le lundi à partir de 18 heures jusqu'au mardi 08 heures.

Merci de respecter ces consignes !

N.B. : Au point d'apport volontaire situé sur la place de l'église, le recyclage et les ordures ménagères peuvent être déposés chaque jour de la semaine.

DECHETTERIE DE PANOSSAS

Ouverture :

le mercredi : de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 18H00

le jeudi : de 13H30 à 18H00

le vendredi : de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 18H00

le samedi : de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 18H00

Pour tous renseignements:

Tel. 04 78 40 03 30

www.smnd.fr

Sommaire

3 - MOT DU MAIRE

4 - INFOS PRATIQUES

6 - LA VIE DE LA COMMUNE

14 - LES COMMISSIONS

17 - INFORMATIQUE

18 - CCAS

19 - ADMR

20 - L'ECOLE

22 - LES ASSOCIATIONS

32 - LA SALLE DES FETES

33 - DEMARCHES ADMINISTRATIVES

34 - LES BALCONS DU DAUPHINE

36 - SOLUTION DE MOBILITE

37 - MISSION LOCALE

38 - LES ARTISANS

39 - LO PARVI

40 - LES FEUX

42 - MIGRATION DES AMPHIBIENS

Le recensement obligatoire à 16 ans :

Démarche civique essentielle : depuis le 1er janvier 1999, vous, jeunes Français, garçons et filles, devez vous faire recenser à la mairie de votre domicile, ou au consulat, si vous résidez à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire. Venez avec votre carte d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile récent. La mairie (ou le consulat) vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT qu'il est primordial pour vous de conserver précieusement : en effet, cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée). Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Vous quittez Moras :

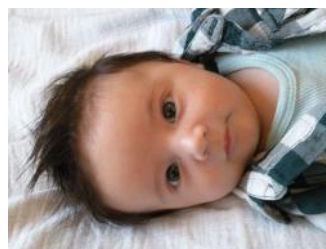
Pensez à le signaler en mairie. Cela facilitera votre radiation des listes électorales.

Etat civil 2020

Naissances :



Juliette Bordel née le 5 septembre



Léo Boilevin né le 6 février

Mariages :



Melle Tantely Rakotobé et
M. Eloïc Prud'Homme le 4 juillet



Melle Léa Moreau et
M. Guillaume Janoray le 10 juillet

Décès :

Michel Mérigot le 26 février
Prosper Bernard le 19 juillet
Henri Roux-Levrat le 25 septembre
Marcel Champon le 28 novembre
Bozena Jumeau née Cholewa le 5 décembre

La vie de la commune



Le 10 janvier 2020, Mr Bernard Bourgier présentait aux morassiens ses derniers voeux en tant que maire puisqu'il ne briguera pas en mars un nouveau mandat.

M. Bernard Bourgier, maire de 2001 à 2020

Elu depuis 1989, d'abord comme conseiller municipal, puis deuxième adjoint en 1995 et maire depuis 2001, Bernard Bourgier ne briguera pas un sixième mandat aux prochaines élections municipales. Au cours de ces trente années passées à la mairie, avec ses différentes équipes municipales, l'édile a accompli de nombreuses réalisations. Il a doté la commune d'un plan local d'urbanisme, et d'un plan communal de sauvegarde. On lui doit l'électrification tout en led de l'éclairage public, la rénovation du petit patrimoine, et l'extension du cimetière et son organisation administrative. Une nouvelle mairie, la salle polyvalente, la délocalisation de la bibliothèque et la transformation des locaux, ainsi que la réhabilitation d'un appartement en logement social ont été les gros chantiers de ces mandats. Concernant la voirie, il y a eu l'achat d'un tracteur pour l'égavage et le déneigement, et l'aménagement d'un local technique avec un sanitaire pour l'employé communal, ainsi que l'aménagement de sécurité dans le centre bourg, un parking à Crizieu, un assainissement flambant neuf pour le bourg et le hameau de Fréti

gnier avec le concours du syndicat du lac de Moras. Sur le plan social, il a renforcé les actions du CCAS afin de lui donner une autonomie financière.

Il est bien conscient qu'il reste plein de choses à faire, notamment la mise en accessibilité des bâtiments publics, la réalisation d'une nouvelle école, et bien sûr la restauration de l'église... Il aurait souhaité pouvoir le faire sous son mandat et regrette que l'État diminue de plus en plus les aides aux petites communes. Mais il est confiant et espère que la future équipe municipale finira la mission commencée. Quant à lui, il aura 69 ans en 2020 et dorénavant, il souhaite se consacrer davantage à sa famille et surtout pouvoir se rendre plus souvent en Bretagne pour voir ses petits-enfants.

(Article paru le 6 décembre 2019 dans le Dauphiné libéré par Mme Colette Cheize)

Les élections municipales nous donnent l'occasion de citer **Les Maires de Moras depuis 1876.**

1876 - 1878 PERRIN Célestin Docteur Elu à 72 ans. Habitant Fréti

1878 - 1881 ROIBIN Claude Fermier Habitant au Lac de Moras

1881 - 1892 BERNARD Claude Epicier Propriétaire exploitant

1892 - 1896 COMMANDEUR Apollinaire Propriétaire exploitant

1896 - 1900 BERNARD Claude Epicier

1900 - 1915 GRANDJEAN Auguste Propriétaire exploitant né en 1854 à St Hilaire de Brens, décédé en 1915

1915 - 1918 COMMANDEUR Apollinaire Propriétaire exploitant Assure la fin du mandat de son prédécesseur
Démissionne en 1918

1918 - 1929 REYBOZ Jean-Marie Boulanger Assure la fin du mandat de son prédécesseur en 1918. il est élu aux élections de 1919.

1929 - 1935 ESCHET Louis

1935 - 1944 PERRIN Jean-Louis

1945 - 1977 BERNARD Marius

1977 - 1995 ROUX-LEVRAT Georges

1995 - 2002 ROUSSOT Bernard

2002 - 2020 BOURGIER Bernard

Les données les plus anciennes proviennent des registres de délibération du conseil municipal, encore en possession de la Mairie de Moras.

Les élections municipales devaient se tenir les 15 et 22 mars 2020 mais la situation sanitaire due au caractère pathogène et contagieux du virus COVID-19 a engendré une situation d'urgence de santé publique. Ainsi le second tour des élections municipales a été reporté au 28 juin.

Composition du nouveau conseil



**M. le Maire
Eric Sucillon**



**1ère adjointe
Sylvie Bogas**



**2ème adjoint
Alexandre Cluchier**



**3ème adjointe
Christine Danger**



Jean-François Bernard



Eric Boudon *



Jérémy Chassain



Marie-Claire Dumoulin



Matthieu Flachet



Tristan Flachet



Frédérique Martos



Philippe Noiton



Eric Prud'homme



Sophie Sylvain



Béatrice Vial

* Eric Boudon a présenté sa démission le 2 octobre.

Des livres en libre accès

Une quinzaine d'habitants s'est mobilisée pour mettre en place des mesures de solidarité pendant la période du confinement : des mini bibliothèques en accès libre ont fleuri devant les différents foyers de Moras.



Trail des Roses organisé par le Sou des Ecoles



Le village de Moras était bien animé en ce matin du 16 février 2020. Trois parcours (6km, 11 km et 19 km) étaient proposés aux 600 coureurs. Le succès a été total et tous sont repartis conscients d'avoir passé une superbe journée dans un très beau décor.
Le bénéfice de cette journée a permis d'équiper l'école de 10 ordinateurs portables.



Opération « MORAS PROPRE » le 26 Septembre

Avec le support des Centres Leclerc qui ont fourni les gants, chasubles et sacs poubelle, une équipe de volontaires a sillonné les routes et sentiers de Moras pour « récolter » les déchets accumulés. Avec 3 sacs, la récolte n'a pas été très fructueuse et nous nous en réjouissons !



Le 3 octobre, Panne électrique générale à Moraize, Crzieu et au Bourg

Suite à cette panne, qui a duré de 16h30 à 21h, nous avons fait le point avec ENEDIS. Voici le résumé du compte-rendu que le technicien ENEDIS nous a fait :

« Le samedi 3 octobre, les grands vents ont provoqué un double incident sur le réseau haute tension qui alimente Moras : 3 arbres sont tombés sur le réseau électrique sur la commune de Panossas, ainsi qu'un câble de phase qui est tombé au sol sur la commune de Chozeau. Le temps de coupure correspond au temps de réparation de ces dommages ».

Nous lui avons demandé si les coupures, relativement fréquentes à Moras, étaient liées à la vétusté du réseau, voici sa réponse :

« Le réseau haute tension aérien comporte 3 niveaux de protection :

- Un « rapide » : coupure de 300ms pour chasser une perturbation (branche qui vient toucher la ligne par exemple).
- Un « lent » : coupure de 15s si le « rapide » n'a pas su nettoyer la perturbation.
- Une ouverture du disjoncteur à l'amont de la ligne 20000 V si l'on a un défaut franc constaté (dans notre cas, la ligne tombée à terre) ou si le lent ne parvient pas à nettoyer la perturbation. C'est ce troisième niveau qui a été mis en œuvre le 3 octobre.

En ce qui concerne les leviers d'action : le fonctionnement des protections engendrant des microcoupures est un fonctionnement « normal » tant qu'il reste dans une moindre mesure. Nous avons une veille pour détecter les occurrences trop importantes et nous sommes parfois aussi aidés à nous pencher sur un cas particulier par une remontée précise d'une commune. Vous n'avez pas tellement de moyen d'actions « travaux » sur la commune, les budgets sont importants et nous avons des investissements importants de fiabilisation réalisés sur des critères technico économiques pour qu'ils servent au plus grand nombre et viennent lever les problèmes de qualité de fourniture les plus aigus. Pour les travaux d'ampleur, des communications sont réalisées auprès des communes, je veillerai à ce que vous le soyez si des travaux affectant Moras ressortent. »

A noter :

1. Au mois de juillet ENEDIS a procédé à des travaux de renforcement du réseau électrique enterré (photo ci-contre).
2. Entre novembre 2020 et janvier 2021 ENEDIS va procéder à la réfection et ou au remplacement de nombreux poteaux sur la commune de Moras.
3. Un correspondant de la commune, membre de la commission électricité, a été désigné pour être contacté par ENEDIS en cas de panne ou d'incident majeur ; cela permettra d'une part d'apporter assistance, si nécessaire, aux intervenants d'ENEDIS et, d'autre part, d'informer les Morassiens, de l'évolution de la situation via le site Internet.



Commémoration du 11 novembre 1918



Mercredi 11 novembre, Monsieur le Maire, ses 3 adjoints et 2 représentants des anciens combattants ont déposé une gerbe au monument aux morts pour commémorer l'armistice du 11 novembre 1918. Cette cérémonie s'est déroulée en respectant strictement les mesures de distanciation et n'était pas ouverte au public.

Les risques majeurs à MORAS



Si vous êtes nouveaux habitants ou si vous avez égaré ce document, sachez qu'il est encore disponible en Mairie.

Les habitants de Moras peuvent se fournir en comprimés d'iode stable distribués par les pharmacies. Il vous faudra présenter un justificatif de domicile.

Vous avez reçu en 2019 dans vos boîtes aux lettres ce document DICRiM.

Il traite des risques majeurs sur la commune relatifs aux inondations, mouvements de terrain, feux de forêt, séismes, chutes de neige, tempêtes, canicules, grands froids, transports de matières dangereuses et risques nucléaires.

Pour ces derniers, Mr Tristan Flachet, conseiller municipal et ingénieur à la centrale du Bugey nous communique :

Le périmètre du Plan Particulier d'Intervention autour de la centrale du CNPE du Bugey a évolué pour intégrer le retour d'expérience de l'événement de Fukushima. Le périmètre de mise en œuvre de ce plan particulier d'intervention est passé de 10 KM à 20KM autour du CNPE du Bugey. Moras est entré dans ce périmètre en 2019. Nous sommes donc concernés par des mesures de protection et d'informations particulières en lien avec le risque Nucléaire . A ce titre les habitants de Moras et des hameaux sont invités à participer librement aux Commissions Locales d'Informations (CLI) organisées par le ministère public et auxquelles participe M. T.Flachet.

Les demandes de participations ou d'invitations sont à adresser à M. Courtois Franck de la Préfecture de l'Ain franck.courtois@ain.fr

L'intégralité du compte-rendu de la réunion est disponible sur le site internet de la commune à l'onglet « Dossiers ».

Merci à nos employés municipaux !

La municipalité remercie Valia, Chloé et Hervé pour le travail accompli en 2020 malgré les conditions exceptionnelles dues à la crise sanitaire. Ils nous ont retracé les faits marquants de cette année particulière.

Pendant le premier confinement, Valia, notre secrétaire de mairie, a travaillé de chez elle, en continuant de répondre au téléphone grâce au transfert d'appels ; elle est venue à la mairie tous les lundis pour faire le point avec le maire et récupérer les documents nécessaires à son travail. La préparation et la gestion administrative des élections municipales, la mise en place du nouveau logiciel de gestion municipale (comptabilité, budget, recensement, état-civil etc.) ont été les moments forts de cette année, sans oublier, bien sûr, l'accompagnement de la nouvelle équipe municipale pour lui permettre de travailler dans les meilleures conditions.



L'année de Chloé a bien sûr été marquée par la fermeture de l'école lors du premier confinement puis par la reprise de la classe dans la nouvelle salle des fêtes spécialement aménagée pour garantir les distances entre les enfants. D'abord en effectif réduit de moitié, la classe a petit à petit retrouvé presque tous ses élèves. En l'absence de cantine de midi, Chloé s'est occupée de faire manger les enfants en extérieur, un peu comme en pique-nique, le repas préparé par les parents. Elle a aussi maintenu la garderie du soir. En septembre les enfants ont retrouvé leur classe réaménagée pour conserver les distances. Chloé a supervisé la cantine mais en deux services pour éviter les contacts entre les 2 classes, et si les habitudes de lavage fréquent des mains et le respect des distances étaient acquis, il a fallu s'habituer au port du masque... et cela s'est plutôt bien passé !



Le travail d'Hervé a été moins perturbé par les confinements: il a réduit son temps de travail au printemps et travaillé presque normalement à l'automne. A son activité habituelle d'entretien des espaces verts, des chemins et des bâtiments communaux il a, avec la société Sartel, réaménagé les proches abords de la mairie, revu complètement l'organisation du garage communal, dans lequel un espace est désormais réservé aux associations, installé une clôture de sécurité supplémentaire dans la cour d'école et terminé la pose des illuminations de Noël à Moraize et Crizieu.



Renforcement de la clôture de l'école



Aménagement des abords de la mairie



Les bouchons de l'espoir

Trois ans déjà !!!que Mme Véronique MUGNIER Présidente de l'association (www.lesbouchonsdel'espoir.fr) a sollicité la commune de Moras afin de placer un conteneur de récupération pour les bouchons en plastique dans le hall d'entrée de la mairie.

L'association « Les Bouchons de l'Espoir » agit dans le secteur Nord Isère, principalement pour les personnes de tout âge en situation de handicap qui, malgré les diverses aides sociales, restent dans le besoin.

Les bouchons collectés sont revendus à une entreprise de recyclage qui les transforme en granulés et les conditionne pour des usines de plasturgie.

Il en faut 10 tonnes pour remplir un camion, et le coût d'acheminement jusqu'à l'usine de traitement est de plus de 800€.



Cette année, en raison des restrictions dues à la crise sanitaire, nous n'avons collecté que 30 kg pour 57 kg en 2019.

Un petit geste facile pour donner de l'espoir aux plus démunis alors continuez à remplir le conteneur.

ON COMPTE SUR VOUS !!!!! MERCI

Déclaration annuelle de ruches : du 1^{er} septembre au 31 décembre



Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. Toute colonie doit être déclarée, quelle que soit sa taille (en ruches, ruchettes, ruchettes de fécondation/nuclei). Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*. Elle permet également d'obtenir des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen qui soutient la réalisation d'actions en faveur de la filière apicole française. Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :
Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre).

La lutte contre l'ambroisie en Isère

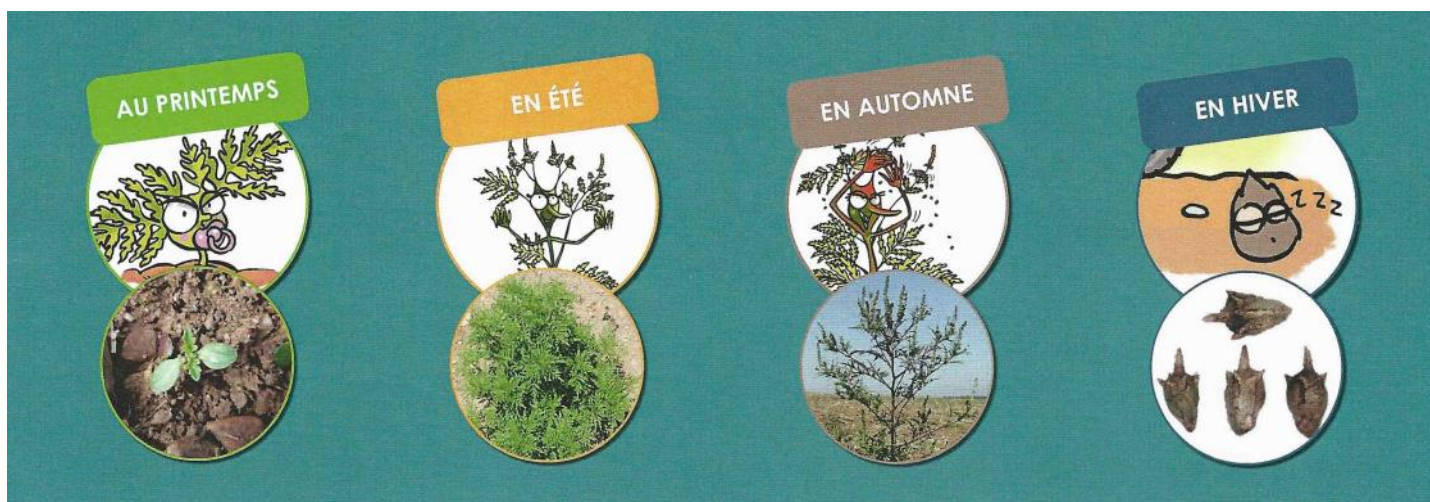
L'ambroisie à feuilles d'armoise colonise de nombreuses régions françaises dont le département de l'Isère. Son pollen provoque des réactions allergiques (rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme,...) et représente un enjeu de santé publique fort.

En Isère la réglementation impose l'entretien des espaces contaminés par l'ambroisie et sa destruction avant pollinisation au plus tard le 1er août.

Pour faire face à cette plante invasive, la lutte se doit d'être coordonnée sur l'ensemble du département et nécessite une surveillance et des moyens importants. Les acteurs de la lutte contre l'ambroisie sont nombreux: l'agence régionale de santé ARS, les citoyens, la chambre d'agriculture, les agriculteurs, les entrepreneurs de travaux agricoles, le département, le Préfet, le Maire, le référent communal ambroisie.

Pour toutes questions concernant la mise en place d'actions de lutte contre l'ambroisie, contactez l'équipe agronomie environnement : 04 76 20 67 06

Unissons nos efforts pour lutter contre l'ambroisie !



Le Plaqueminier « Kaki » est un arbre de la famille des Ebenacées, originaire d'Extrême-Orient.

Malgré la chute de neige abondante et imprévisible de novembre 2019, la Covid 19, la chaleur et la sécheresse de cet été 2020, la « Nature » reprend le dessus !

Le kaki est un fruit qui possède des propriétés anti-oxydantes et qui est riche en vitamine C. Il existe beaucoup de variétés de kakis que l'on peut classer en 2 familles : les kakis astringents et les kakis non astringents.

Les kakis non astringents : on les appelle kaki pomme. On peut croquer dedans à pleines dents.

Les kakis astringents : ils sont affreusement astringents s'ils ne sont pas bien mûrs. Cette âpreté qui râpe la langue et fait sérieusement grimacer est due aux tanins contenus dans la chair. Plus le fruit mûrit, plus le taux de sucre augmente, plus l'âpreté disparaît. Petite astuce : si votre kaki n'est pas assez mûr, placer le quelques heures (au moins trois) au congélateur... Après décongélation à température ambiante (au moins une heure), ô bonne surprise : le kaki est prêt à être déguster !



La parole aux commissions

Les commissions municipales peuvent utiliser cette tribune pour expliquer leurs réalisations et leurs projets.

La commission Communication

Composition : Marie-Claire Dumoulin - Matthieu Flachet - Christine Gavrilovic - Philippe Le Bihan - Philippe Noiton - Sophie Sylvain - Béatrice Vial

Cette commission a élaboré cette Feuille de Chou : rédaction, mise en page, tirage. Nous remercions Pierrette Cavagnis qui a effectué l'ultime relecture.

Notre mission : fluidifier les échanges d'information entre l'équipe municipale et les administrés et aussi favoriser les échanges d'informations utiles entre concitoyens.

Pour cela nous avons 3 outils :

1. le site Internet www.moras38.fr où sont diffusées des informations pratiques d'ordre général, les publications du conseil municipal (comptes rendus des conseils, Flash Info, Feuille de chou, mais aussi des petites annonces (offres de services), des offres d'emploi, le planning de la salle des fêtes, des informations sur l'école et des informations de nos associations.
2. Le Flash Info édité 3 fois par an pour informer des décisions et actions municipales les plus récentes. Les associations peuvent y annoncer leurs prochaines manifestations.
3. La Feuille de chou, notre bulletin municipal annuel dans lequel nous revenons sur les principaux évènements de l'année écoulée et essayons aussi de faire mieux connaître Moras et la vie à Moras.

Nos objectifs : au-delà de la nécessaire remise en état du parc de panneaux d'affichage nous allons dès le début de 2021 reconfigurer le site Internet avec une version d'interface récente qui permettra notamment d'envoyer des informations aux personnes abonnées. Nous voulons en faire un outil pratique et utile pour chacun de nous.

La commission Hameaux

Composition : Jean-François Bernard - Sylvie Bogas - Christine Danger - Marie-Claire Dumoulin - Frédérique Martos - Philippe Noiton - Eric Prud'Homme

Cette commission ouverte est destinée à maintenir un lien direct entre élus et administrés, être à l'écoute et au plus près de la vie des gens, recueillir des suggestions et élaborer des solutions en commun, traiter ensemble, au niveau du hameau les sujets qui perturbent la qualité du "vivre ensemble", créer et favoriser les liens entre les habitants d'un même hameau, favoriser l'entraide, organiser des petits travaux pour le hameau, accueillir les nouveaux habitants, identifier les personnes fragiles ou isolées etc.

Une réunion publique sera organisée pour, ensemble, évaluer le niveau d'intérêt que cette initiative suscite et déterminer la meilleure façon de mettre ce projet en œuvre.

La commission Cimetière

Composition : Christine Danger - Frédérique Martos - Tristan Flachet - Béatrice Vial

Avec moins de 2000 habitants, notre commune n'est pas tenue d'avoir un espace cinéraire (lieu destiné à accueillir les cendres des défunts suite à une crémation), pour autant notre commission a entrepris d'étudier ce sujet car cette pratique funéraire se développe rapidement en France (lors d'un sondage réalisé en 2015, 51% des personnes interrogées se sont déclarées en faveur de cette pratique).

Cet espace cinéraire peut être aménagé de différents équipements :

- Un jardin du souvenir, qui est dédié à la dispersion des cendres,
- Un columbarium, qui permet de déposer les urnes, il peut être :
 - * au sol (cave-urne), c'est une petite sépulture de moins d'1 m².
 - * hors sol, un système de cases individuelles ou familiales.

C'est donc sur ces bases que nous allons conduire notre projet en 2021.

La commission Electricité

Composition : Tristan Flachet - Philippe Noiton

La fiabilité de notre réseau est un sujet important, aussi nous avons noué des contacts avec ENE-DIS afin de suivre tous les incidents d'alimentation électrique pour en comprendre l'origine et y remédier de façon durable.

Compte tenu des travaux déjà effectués le réseau électrique de Moras et des hameaux est fiable. Les incidents survenus ces derniers mois sont dus à des événements climatiques qui ont endommagé le réseau de Chozeau et généré des coupures de la boucle d'alimentation de Moras.

D'autres projets seront étudiés pour déterminer l'intérêt économique et aboutir sur une éventuelle proposition au conseil municipal, ce sont :

- l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques à Crizieu et/ou dans le bourg,
- le développement de panneaux solaires sur les toits des bâtiments municipaux,
- la mise en place de panneaux solaires (type centrale solaire) sur terrain municipal.

Ces projets seront étudiés avec l'appui du syndicat TE38 qui soutient les communes par son expertise et apporte un pouvoir de négociation important avec les entreprises de travaux.

Enfin, Moras étant entré dans le nouveau périmètre du plan particulier d'intervention de la préfecture (PPI) pour prévenir les risques en lien avec la centrale électronucléaire de Bugey, un conseiller municipal de Moras siège de plein droit dans la **Commission Locale d'Information** qui a pour rôle d'informer, en transparence, sur le suivi de la sûreté nucléaire, la radioprotection et l'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement. Les membres de la commission électricité de Moras participent aux réunions de cette commission et alimentent le site Internet www.moras38.fr en informations.

La commission Scolaire/jeunesse

Composition : Sylvie Bogas - Jérémy Chassain - Frédérique Martos - Eric Prud'Homme

Cette année, l'école accueille 38 enfants : 17 dans la classe de Christelle (7GS / 2CP / 8CE1) et 21 dans la classe de Vincent (7CE2/ 10CM1 /4CM2).

Avec l'équipe éducative nous avons tout d'abord mis à jour les règlements intérieurs de la cantine et de la garderie puis tenu le **1er conseil d'école le 27 août 2020**. Les enseignants ont fait le point sur la rentrée, sur l'organisation des salles de classes etc..

Des travaux ont été réalisés en urgence afin de pouvoir rouvrir l'école en respectant les nouvelles conditions sanitaires imposées par le Gouvernement, notamment la fréquence de lavage des mains des enfants : installation de 2 points d'eau supplémentaires au préfabriqué et de 2 autres dans l'école, installation d'un grand lave main et de 2 points d'eau dans la « chaufferie » . Les toilettes « garçons » ont été repeintes.

Rentrée des classes le mardi 1er septembre à 8h30. Une rentrée singulière avec les masques, le gel, la distanciation...

Le **30 juillet**, nous avons participé à l'AG du **Syndicat du Lycée la Pleiade** à Pont de Cheruy pour mettre en place le nouveau bureau et fait de même le **mercredi 2 septembre**, au **syndicat du collège de Crémieu** dont nous dépendons.

Un nouveau **conseil d'école** a eu lieu le **19 octobre** pour adopter (à l'unanimité) le **règlement intérieur**, vérifier et valider le **protocole sanitaire** : (identique à celui envoyé aux parents le 22/9/2020 : l'échange de matériel, le travail en groupe, les déplacements dans la classe sont toujours autorisés. Les intervenants extérieurs sont acceptés au sein de l'école et les sorties scolaires autorisées).

La parole aux commissions (suite)

La commission Scolaire/jeunesse (suite)

Vérifier le **PPMS** (plan particulier de mise en sûreté): des exercices « incendie et confinement » , « intrusion » et « incident nucléaire » sont effectués pendant l'année afin de préparer au mieux les enfants. Tout le matériel, les comprimés d'iode, le stock de nourriture et d'eau ont été vérifiés par les enseignants ainsi que par la mairie.

Mi-novembre nous avons doublé la clôture de sécurité dans la cour de l'école au-dessus de la route.

Cette année scolaire est compliquée avec des changements permanents du protocole sanitaire qui nous amènent à faire des ajustements dans l'organisation. Les enseignants et la mairie travaillent en collaboration afin que les enfants puissent bénéficier des meilleures conditions possibles.

Malgré tout nous oeuvrons à de nouveaux projets : à partir du 15 janvier 2021, si les conditions sanitaires le permettent, la classe de Christelle ira à la piscine de St Quentin Fallavier ; un musicien interviendra dans la classe de Vincent; une correspondance avec une classe de Bordeaux est également mise en place. La classe découverte reste un projet pour 2021 et nous espérons qu'il pourra voir le jour...

D'autre part, nous poursuivons le projet lancé par l'ancien conseil municipal qui concerne l'extension de l'école. Dès que cela sera possible, nous rencontrerons l'architecte en charge du projet et nous ferons une demande de subvention.

Il ne reste plus qu'à espérer que, d'ici la fin d'année scolaire, les conditions sanitaires iront en s'améliorant et laissent un peu plus de libertés à nos chères têtes blondes...

Commission Déchets Environnement

Composition: Sylvie Bogas - Marie Claire Dumoulin - Matthieu Flachet - Sophie Sylvain - Béatrice Vial.

Nous avons pour ambition d'améliorer notre cadre vie dans le respect de la nature.

La propreté du village est le premier sujet qui nous préoccupe et tout particulièrement les abords des bennes de collecte d'ordures dont les proches habitants supportent les nuisances. Les poubelles ont été nettoyées au Karcher mais les règles de dépose des ordures ne sont pas respectées par tous. Il nous faudra trouver une solution.

C'est le SMND qui gère le ramassage des bennes « hors sol » le mardi matin. Les bennes enterées vers l'église sont échangées le mercredi après-midi. A l'avenir nous serons rattachés au Sitcom de Morestel. Les conditions de ramassage risquent de changer, notre commission va s'impliquer pour que le traitement de Moras soit à la hauteur de nos attentes.

D'autres projets sont à étudier comme un concours pour fleurir le village ou, en concertation avec les habitants, la possibilité d'éteindre les lumières la nuit, l'intensité lumineuse des LED est réduite significativement au cœur de la nuit, réduisant ainsi de 50% la consommation électrique, mais il est peut-être possible de faire mieux pour ne pas perturber la faune.

Un lieu d'information et d'échanges pour les morassiens

www.moras38.fr

Notre site Internet est mis à jour régulièrement, on y trouve les actualités de la commune (sur la page d'accueil), les comptes-rendus des conseils municipaux, les Flash Info et la Feuille de Chou, des offres d'emploi reçues par la mairie, des offres de service, etc. Nous souhaitons en faire un outil qui informe et rapproche les morassiens.

N'hésitez pas à le consulter et à nous faire part de vos remarques et suggestions.

Voici un rappel des informations que l'on peut y trouver.

The image shows a screenshot of the Moras website (www.moras38.fr) with various annotations. At the top left, a colorful logo of Moras is shown with the text "Moras" below it. A callout box points to the logo with the text: "En cliquant ici on revient sur la page d'accueil avec les actualités." Below the logo, there is a navigation menu with tabs for "Conseil municipal", "L'École", and "Les Associations". The main content area is divided into several sections: "Notre commune" (with sub-sections like "Comptes-rendus Mairie", "intercommunalité", "Petites annonces", "Emploi", "Mobilité - Covoiturage", "La Communication", "Dossiers", "Service aux personnes à domicile", "Inter-communalité", "Projets en cours", "Cantine/Garderie", "Plan de Ville", "CCAS", "Planning Salle des fêtes", "Analyses d'eau", "Culte"), "Autres actualités" (with sub-sections like "Renouvellement du CCAS", "COVID Suspension de l'utilisation des équipements collectifs de Moras suite aux récentes décisions d...", "COVID -Nouvelles dispositions suite aux dernières décisions du gouvernement"), "Contactez la mairie" (with contact information: "1183 Route de Crémieu, 38 460 Moras, Tel : 04 74 90 70 62, Fax : 04 74 90 73 92, Courriel email / Horaires"), "Météo" (with weather information: "Jeudi 05 novembre 2020, Moras, 9°C couvert, 6 km/h, 79 %"), and "Liens" (with links to "Site de Panossas", "Site de Vejaslieu", "Site St Hilaire de Breng"). A callout box points to the "Autres actualités" section with the text: "Actualités de la commune mises à jour plusieurs fois par semaine." At the bottom of the page, there is a small section for "SMND : Collecte des déchets suite aux annonces".

Initiation à l'utilisation des outils numériques

De plus en plus de démarches administratives sont dématérialisées, c'est-à-dire à effectuer par Internet. Ce mouvement s'accélère. Cela peut sembler être une contrainte mais c'est aussi une opportunité de pouvoir de chez soi, à tout moment, sans déplacement, sans attente, faire les démarches obligatoires et accéder à ses droits via Internet.

Pour cela il est indispensable d'être en capacité d'accéder aux équipements (PC, Smartphone, abonnement internet, imprimante, scanner, etc.) et de savoir utiliser les outils numériques.

L'équipe municipale souhaite donner à chacun l'opportunité d'acquérir les connaissances de base pour utiliser ces outils et envisage d'organiser des ateliers d'initiation aux usages numériques et/ou des permanences pour aider sur des sujets particuliers.

Afin d'évaluer la réalité du besoin et d'étudier les modalités de la mise en place de ces ateliers nous devons connaître précisément le nombre de personnes qui souhaitent leur création et qui y participeraient.

Pour cela nous remercions les personnes intéressées de se faire connaître en téléphonant à la mairie au 04 74 90 70 62.

Le CCAS

Voici le bilan de l'année 2020 dressé par Marie-Pierre Bernard qui a poursuivi les activités du CCAS jusqu'à la formation du nouveau bureau qui a été ralentie par les restrictions de réunions dues à la crise sanitaire.

Toutes les manifestations prévues en 2020 ont été annulées à cause de la COVID.

Dès l'annonce du 1er confinement (18/03/2020) le CCAS a contacté toutes les personnes de plus de 70 ans ou vulnérables qui n'avaient pas de famille à Moras.

Une aide leur a été proposée pour les courses (denrées alimentaires, pharmacie ou autre...), pour des démarches ou des rendez-vous médicaux urgents.

Une vingtaine de personnes étaient concernées. Dans l'ensemble, elles ont été très sensibles à notre proposition, mais la majorité d'entre elles avaient déjà des solutions avec leurs enfants résidant dans les communes voisines ou avec des voisins dévoués. Nous sommes donc peu intervenus.

Chaque personne contactée avait néanmoins obligation de noter le numéro de portable de la vice-présidente du CCAS (Marie-Pierre BERNARD) joignable à tout moment en cas de demande.

Courant Avril, à l'annonce du prolongement de confinement, nous avons recontacté les mêmes personnes, pour prendre de leurs nouvelles et pour leur proposer à nouveau notre aide.

Le 11 mai, les membres du CCAS, accompagnés de quelques bénévoles, ont distribué à l'ensemble des morassiens les masques offerts par la région Auvergne-Rhône-Alpes, puis quelques semaines après, ils ont participé, avec les conseillers municipaux et les futurs élus, à la distribution des masques offerts par la CCBD (Communauté de Commune des Balcons du Dauphiné).

Devant l'impossibilité de réunir nos aînés autour du traditionnel repas de Noël, le CCAS a choisi d'offrir un colis de Noël à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus. Des permanences ont été organisées à la salle des fêtes pour remettre ces colis directement et quand cela n'était pas possible les membres du CCAS les ont remis directement chez les personnes.

Le 06 octobre 2020 le nouveau CCAS était constitué, en voici la composition :

Membres élus au conseil municipal :

- Eric Sucillon, Président
- Sylvie BOGAS
- Alexandre CLUCHIER
- Marie-Claire DUMOULIN
- Tristan FLACHET
- Frédérique MARTOS
- Eric PRUD'HOMME
- Béatrice VIAL

Membres extérieurs au conseil municipal :

- Marie-Pierre BERNARD
- Brigitte BOISSON
- Hélène DISINT
- Maryse HATTE
- Christian PEREZ
- Jean-François PORNET
- Nicole REVELLIN-FALCOZ

Repas à domicile

Vous souhaitez vous faire livrer **des repas à domicile**, le Relais de la Fontaine situé à Saint Savin vous propose ses services.

Vous pouvez commander un repas complet fourni avec une demie-baguette au prix de 9,80€ par personne (tarif au 30 novembre 2020).

La livraison s'effectue tous les jours sur Moras aux alentours de 7h/7h30.

Dans le cas d'une demande pour le week-end (samedi et dimanche), les repas sont livrés le samedi matin.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser au restaurant :

Le Relais de la Fontaine

2955 route du Bugey, Flosaille, 38300 Saint-Savin - Tél : 04 74 28 93 48

ADMR La Ribaudière

Bien que l'année 2020 fût chaotique avec le Coronavirus, nous avons fait face à un grand nombre de demandes.

L'Association est gérée par des bénévoles (au nombre de 10), avec actuellement 8 salariées. Au moment des vacances nous recrutons pour les remplacements.

Constamment, nous recrutons des salariés et aussi des bénévoles dans chaque commune.

Le travail, (du matin au soir, week-end compris) consiste : à la toilette à la personne, habillage, lever, mise au lit ; accompagnement social ; accompagnement aux courses ; ménage ; repassage ; entretien de la maison auprès des personnes âgées qui bénéficient de l'APA, d'aide des mutuelles (à la sortie d'hospitalisation), des familles prises en charge par la CAF et d'autres personnes qui souhaitent se faire aider.

Au premier confinement, certains bénéficiaires ont préféré suspendre les interventions par crainte de la maladie. Depuis, l'activité a repris normalement mais nous avons subi un manque important d'heures.

Il a fallu agir finement pour que toutes et tous, bénéficiaires, salariées et bénévoles soient protégés au maximum.

En début de pandémie, nous avons eu beaucoup de difficultés pour nous approvisionner en masques et en gel hydro alcoolique. Merci aux 3 personnes de Moras et Panossas qui nous ont fourni des masques en tissu et chirurgicaux.

Toutes les salariées ont une formation et en début de chaque année des formations spécifiques sont proposées.

Depuis le 1^o janvier 2020 nous sommes intervenus auprès de **85 personnes** sur nos 6 communes : Chagnieu, Chozeau, Frontonas, Moras, Panossas, Veyssillieu avec **6620 heures effectuées**.

Pour Moras : 13 personnes aidées, 1285 heures faites.

Le bureau situé à Veyssillieu est ouvert les lundis et vendredis de 14h00 à 17h00.

Téléphone : 04 74 27 29 12.

Les salariées, les bénévoles de l'Association vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.



L'école

Travail sur la Liberté, l'égalité, la fraternité : hommage à Samuel Paty.

Lors d'un travail d'Education Morale et Civique, nous avons abordé le thème de « la liberté/ l'égalité / la fraternité ».

Suite aux attentats durant les vacances de Toussaint, nous avons échangé sur ces 3 mots.

Ensuite, nous avons étudié les œuvres d'artistes comme « La liberté guidant le peuple » d'Eugène Delacroix ou celles d'un artiste plus contemporain Pascal Lièvre qui a réalisé des œuvres avec les couleurs « bleu / blanc / rouge ». Puis, nous avons effectué des productions inspirées de son travail. Nous devons représenter la liberté ou l'égalité ou la fraternité.

Vous allez découvrir nos réalisations.

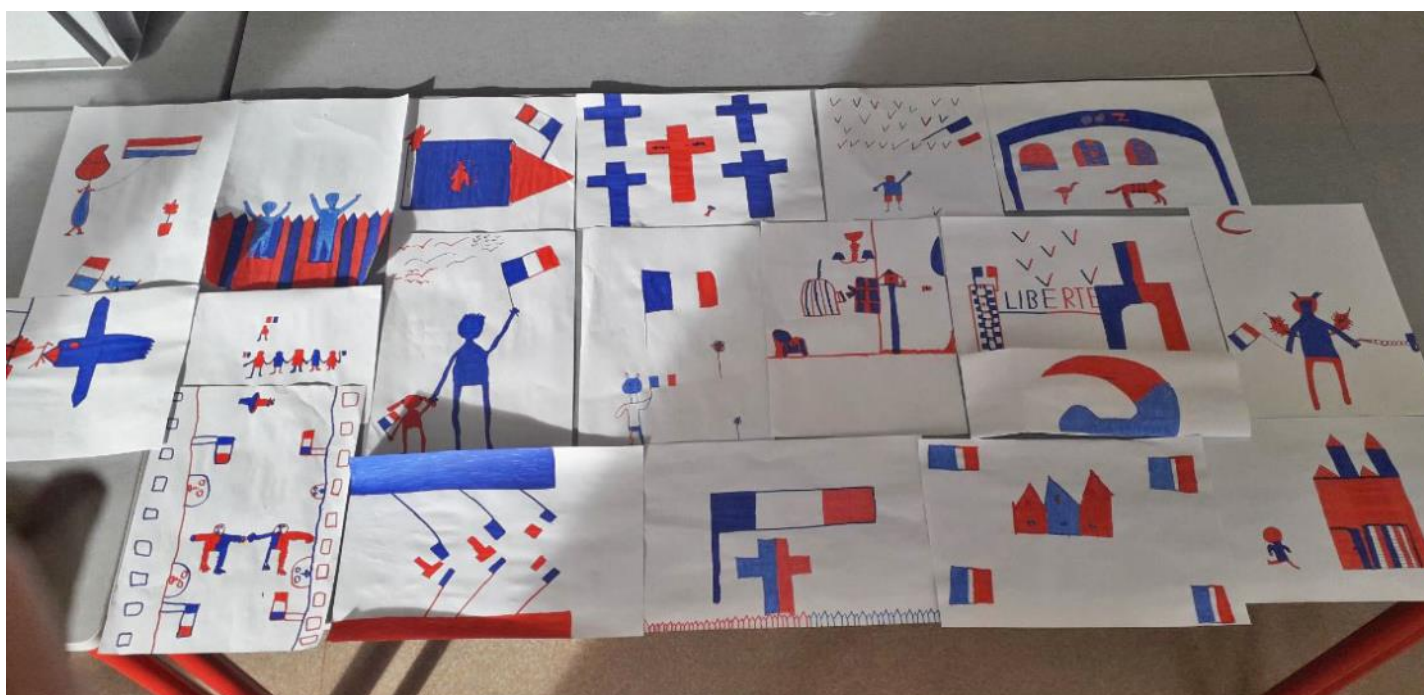


Œuvre de Pascal Lièvre



La Liberté guidant le peuple

Nos productions





2020 ECOLE PRIMAIRE 2021



La vie des associations

ACCA

AMICALE DES ANCIENS

BOUILLON DE LECTURE

C3B AUTO SPORT

DON DU SANG

Jacquesson Guy

Joubert André

Hatté Maryse

Cavagnis Corentin

Roussot Bernard

GYM DETENTE

L'EGLISE, NOTRE PATRIMOINE

LA 7^{ème} COMPAGNIE AIRSOFT 38

LES COPAINS D'ALORS

SOU DES ECOLES

Disint Hélène

Roussot Bernard

Sucillon Quentin

Gavrilovic Boris

Cluchier Alexandre

Merci à Colette Cheize, correspondante du Dauphiné Libéré d'être présente sur nos animations et de nous proposer ses photos.

GYM DETENTE



- « Photo souvenir d'une époque révolue et pourtant pas si lointaine, où il était possible de se retrouver pour la pratique de la GYM

En effet, en Février 2020, nous avons réuni quelques dizaines de personnes désireuses de découvrir la méthode Pilates, dont certaines ont aussitôt validé leur inscription à notre Association !

Sauf que, depuis, l'épidémie de Covid a passé par là....et que nous devons maintenant suivre de chez nous les cours de notre animatrice par vidéo .

Nous espérons vivement que 2021 nous permettra de retrouver tous ensemble la Salle des Fêtes et des conditions plus favorables à la pratique de la GYM

En cette fin Décembre morose, nous avons tous besoin de tourner rapidement la page Covid.....

BONNES FÊTES À TOUS, BONNE ANNÉE 2021

Vous souhaitez réagir à un article ou faire une suggestion pour la prochaine édition ?

Envoyez-vous un message à communication.moras@gmail.com ou adressez un courrier postal à la Mairie en mentionnant « La feuille de chou »



AMICALE DES ANCIENS DE MORAS



L'année 2020 s'achève

L' Amicale des anciens de Moras, avec ses 44 adhérents, n'a pu réaliser toutes les sorties, les rencontres et manifestations prévues au calendrier, contrainte par la crise sanitaire.

Les seules manifestations que nous avons pu faire :

En Janvier : vente de boudin et sabodets.

En Mars vente de bugnes et en parallèle, vente de fleurs, par la Ligue "Lutte contre le cancer ".

Pour nous, une année blanche, comme pour beaucoup d'associations mais soyons optimistes.

En 2019, nous avons pu fêter les 40 ans de l'amicale.

Dès que les rencontres et manifestations pourront se faire, nous nous retrouverons en 2021.

Alors n'hésitez pas, venez nous rejoindre, bonne ambiance conviviale.



André Jacquesson fête ses 80 ans en 2019

JOYEUX NOEL et BONNE ANNEE
Le bureau



L'année des Copains d'Alors

Comme la plupart des associations dont la raison d'être est d'échanger, de proposer des activités à ses adhérents et de participer à l'animation du village, nous avons du faire à minima cette année, en nous contentant d'assurer les activités tant que c'était possible puisqu'au moment où nous sortions de la torpeur de l'hiver, un maudit virus s'est réveillé lui aussi.

Et pourtant, rappelez-vous, le programme du printemps 2020 était chargé : 2 concerts de notre chorale prévus à Moras et à St Hilaire dans des lieux inhabituels, une fête populaire pour fêter nos 20 ans, et un concert à partager avec Michèle Bernard, la porte-drapeau de la chanson française de notre région.

Au moment d'écrire ces mots, nous avons toujours en tête de reporter à 2021 l'ensemble de ces événements, avec notamment notre **Concert Chorale prévu le samedi 5 juin 2021 à Moras**, et la **Fête de nos21 ans prévue le samedi 26 juin 2021, toujours avec Michèle Bernard à l'affiche le même jour.**

Histoire de confinement ...

Au sein de l'effectif Chorale, nous n'avons jamais rompu le contact, grâce à nos échanges quotidiens via la Messagerie électronique qui a véhiculé pendant 50 jours les dessins, les vidéos, les textes ou les petits bonheurs du jour, avec comme lien les dessins humoristiques réalisés par notre artiste de référence, Jean-François Pernet. A tel point que nous avons terminé la période de confinement en réalisant un livret intitulé "La Ronde des Copains : Histoire de confinement", une sorte de florilège de nos échanges, remis à chacun des choristes et finalisé par une fête champêtre fin juin, vécue comme un soulagement ... mais avec les précautions sanitaires toujours de mise évidemment.



Le livret qui sera distribué à tous les choristes, et 3 dessins parmi les 26 que compte le fascicule ...



Pour cette nouvelle saison 2020/2021 qui a vu réapparaître le problème sanitaire, bien des interrogations subsistent à ce jour. La rentrée de septembre s'est effectuée, hélas en renonçant à proposer l'activité Danse, jugée trop risquée en cette période délicate. Malgré quelques défections, la Chorale est repartie, dirigée pour la 4ème année par Sophie (répétitions le mardi 20H15-22H15). L'activité Yoga persiste avec Caroline en animatrice, avec une bonne fréquentation (séances le jeudi de 19H00 -20H30).

Merci à la nouvelle municipalité de nous avoir fait confiance pour assurer nos activités le plus longtemps possible en septembre, en appliquant les règles sanitaires en vigueur.

Puisque tous les événements prévus en 2020 ont été annulés, terminons en revenant sur quelques beaux moments saisis en 20 années d'existence, parmi la quarantaine de concerts chorales, la cinquantaine de soirées musicales ou théâtrales et les multiples moments de joyeuses rencontres.



- | | |
|---|---|
| <p>Juin 2008 - Soirée après concert de la Chorale sud africaine " Nelson Mandela Metropolitan Choir" Juin 2010 - Final de la Fête des 10 ans de l'Association sur la place du village Février 2011 - Retour du Théâtre à Moras avec la troupe YKOZ</p> | <p>Juillet 2013 - Week-end des Copains au Col de Porte Juin 2015 - 10ème Concert à Moras de notre Chorale avec nos anciens chefs François et Adrien Novembre 2016 - Première Soirée dans la nouvelle Salle des Fêtes avec en vedettes Leïla Huissoud (de dos) & Tom Bird</p> |
|---|---|

Nous espérons vous retrouver pour fêter nos 21 ans en juin - Meilleurs Voeux à tous pour 2021

L'église notre patrimoine

Cette année aura été une année blanche pour notre association à cause de la covid-19.

Nous vous proposons un peu d'histoire sur la chapelle du cimetière et sur l'église.

La chapelle du cimetière, construite en 1147, a été le lieu de culte du village pendant plusieurs siècles.

Voici quelques extraits du registre des délibérations communales de Moras : (recherches effectuées par Henriette Bally)

"15 août 1886 : 30 m² de la toiture s'effondrent occasionnés par le poids énorme du toit en lauzes et par l'épuisement du bois qui est très ancien".

Elle est donc fermée pour prévenir tout accident. Les messes avaient lieu dans la chapelle de la "Maison Champagne" à Frétignier qui était une pension de famille jusqu'en 1914.

François Michard (1868 - 1955), poète et originaire de Moras avait lancé une souscription pour réparer la chapelle entre les 2 guerres et avait écrit un poème à cette occasion. Une certaine somme avait été collectée, mais le destin a voulu qu'un opportuniste soit parti avec le butin. Elle sera restaurée en 1976 par des artisans de Moras (entreprise Bagou). La première messe a eu lieu à la Toussaint 1977.

"20 août 1889 : pour que la chapelle soit convenable au culte, il faudrait d'urgentes réparations qui entraîneraient la commune dans des dépenses considérables qu'elle ne pourrait supporter.

Comme la chapelle est très difficile d'accès, presque impossible l'hiver, isolée et éloignée du presbytère et de tout autre habitation, il est décidé de construire une nouvelle église qui sera placée dans le "hameau de Moras" plus près des habitants et plus accessible.

Monsieur Petit Victor, desservant de la paroisse, dit avoir la somme de 33 000 francs qu'il a recueilli chez de riches communautés religieuses (les Pères Chartreux) et dans des familles charitables et demande à la commune la somme de 3 000 francs pour compléter l'achèvement de l'édifice".

"Le 29 septembre 1890 le conseil municipal décide

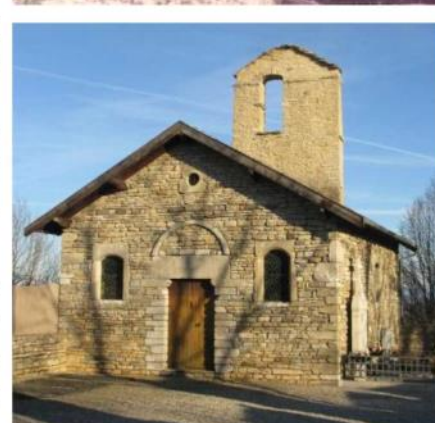
- la construction d'une église avec les ressources recueillies par Monsieur le curé, mais n'engage en rien les deniers de la commune que par le vote suivant, il autorise celui-ci à faire le nécessaire, même la construction sous sa propre responsabilité.

- vote les 3 000 francs demandés, lesquels ne seront versés qu'à la fin des travaux ; pour cela, il autorise le maire à contracter un emprunt remboursable en vingt années avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Cet emprunt ne sera réalisé que lorsque la construction de l'église touchera à sa fin.

- enfin l'assemblée désigne comme emplacement la parcelle de terre labourable appartenant à Mme Perret, située sur le hameau de Moras, au nord ouest du château de celle-ci, et au devant du jardin de M. Reyboz Benoît sur le chemin vicinal de Moras à Crémieu de façon à former une petite place au nord de cette voie, derrière l'école des garçons, en face l'école des filles".



Photo J.P. Bagou avant la restauration



"5 mai 1891 : Monsieur Benoit Reyboz lègue à la fabrique 200 francs pour l'achat d'une cloche".

L'église est dotée de 2 cloches.

- la première, provenant de la chapelle du cimetière, fondue en 1727 pour 87 kg et 49 cm de diamètre.
- la deuxième, fondue en 1902 par Monet à Saint Siméon de Bressieux, pour 260 kg et 76 cm de diamètre.



Les vitraux : Saint Christophe (patron de la paroisse), Saint Benoit, Saint Victor, Notre Dame de la Salette et Saint Bruno, fondateur de l'Ordre des Chartreux, au centre de la rosace.

"10 septembre 1892 : Demande d'une subvention à l'Etat pour la construction d'un mur de clôture et de soutènement autour de l'église".

Une restauration de l'église a eu lieu en 1934 à l'initiative de la famille Faulcon propriétaire du château de Frétygnier.

Le dessin de la chapelle a servi de couverture pour la création de la 1^{ère} feuille de chou en 1977, jusqu'en 1990 et pour le logo du comité des fêtes de Moras.



FEUILLE DE CHOU DE MORAS



MIEL 1977

FEUILLE DE CHOU DE MORAS



HIVER 1990-1991



A LA VIEILLE ÉGLISE DE MORAS

Est-ce vraiment ta fin, temple de mes aïeux,
 Saint Asile de Paix, vestibule des cieux,
 Qui versas dans les cœurs tant de douce espérance,
 Avant que l'on ne t'eût frappé de déchéance
 En transportant ailleurs le service divin ?
 De ce moment, on vit quel serait ton destin :
 On savait que, cédant aux lois de la nature,
 Un jour s'effondrerait ta rustique toiture,
 Mais chacun espérait que ta solidité
 Résisterait longtemps à la fatalité.
 Hélas ! les éléments ont décrété ta perte,
 Et, béante, une plaie en ton toit s'est ouverte.
 Moras, laisseras-tu périr ce monument ?
 Verras-tu sans frémir son triste éboulement ?
 Seras-tu sans émoi devant son agonie ?
 Cher pays ! de ta part ce serait félonie.
 Amis ! souvenons-nous des généreux élan
 Que fit naître l'Église en nos cœurs de douce ans !
 Malgré mon peu de foi, je veux lui faire hommage
 Des meilleurs sentiments qu'éprouva mon jeune âge !

Rappelez-vous combien elle était émouvante
 Près des bois reverdis à la douce chaleur,
 Quand la terre avait mis sa parure éclatante,
 Et que, dans le pays, tout était baume et fleur.
 Alentour se voyaient la campagne superbe,
 Les prés verts, les coteaux, le lac aux flots d'azur,
 Les ondes que le vent fait sur les blés en herbe,
 Et partout du soleil, de l'air limpide et pur.
 Sur ses flancs, deux tilleuls nous offraient leur ombrage
 Où nichaient rossignols, merles, bouvreuils, pinsons,
 Qui tous, en la saison, menaient joyeux tapage :
 Aux hymnes de la messe, ils mêlaient leurs chansons.
 C'était le temps béni. Chacun grimait la côte
 Pour s'approcher du Ciel, ici, vers le Saint Lieu

Et célébrer gaiement Pâques et Pentecôte,
 Et surtout, dans les fleurs, la belle Fête-Dieu.

Les fêtes et les fleurs, les chants et les lumières
 Imprégnaient d'idéal le cœur des assistants ;
 Ils oubliaient un peu, la glèbe, les chaumières,
 Les écus, le bétail, les travaux éreintants.
 A ces pompes, enfants, nous étions très sensibles :
 Nous nous sentions d'un coup transportés dans les cieux ;
 Les rêves les plus fous nous étaient accessibles ;
 Nous étions des héros : nous voulions agir mieux.
 Ce contact du divin embellissait notre 3^{me}
 En cultivant en nous, avec la charité,
 L'imagination, cette autre pure flamme,
 Sans quoi notre existence est vile absurdité.
 Puis, les processions au sein de la nature,
 Entre les grands buissons où siffaient les oiseaux,
 Dans le soleil, l'air vif, les fleurs et la verdure !
 Et leur reposoir blanc à l'ombre des ormeaux !
 Décors et oraisons, tout était poésie ;
 Chacun, sans le savoir, vibrât devant le beau.
 C'étaient des oasis, sans haine ou jalousie,
 Au milieu de la vie étroite du hameau.

Ce sont ces souvenirs liés aux vieilles pierres
 Bien plus étroitement que le sont les vieux lierres
 Qu'il nous faut conserver en conservant ce lieu
 Qui, des siècles durant, fut la Maison de Dieu.
 Pour réparer son toit, déléons notre bourse ;
 De nos bons sentiments sachons garder la source.
 Si nous souscrivons tous, et selon nos moyens,
 Nous sauverons le site où dorment nos anciens.

F. MICHARD.

Cliché BERGONCOS - LYON Impr. LEON SEZANNE - LYON

Nous attendons impatiemment le début des travaux sur le bâtiment pour ouvrir une souscription qui permettra de grossir la somme, déjà récoltée depuis décembre 2014 (14 000 €), afin de restaurer l'intérieur de l'église. Merci d'avance pour votre soutien et votre participation... en espérant pouvoir proposer d'autres manifestations l'année prochaine.

Meilleurs vœux pour la nouvelle année

La chasse à Moras

Avec 1,1 millions de pratiquants et 500 000 bénévoles, la chasse, représentée et défendue par la Fédération Nationale des Chasseurs se positionne comme la 3ème activité de loisirs des français après le football et la pêche. Il nous a semblé intéressant d'en savoir un peu plus sur cette pratique traditionnelle de la vie à la campagne et pour ce faire Hervé et Nicolas, chasseurs passionnés ont volontiers répondu à nos questions.

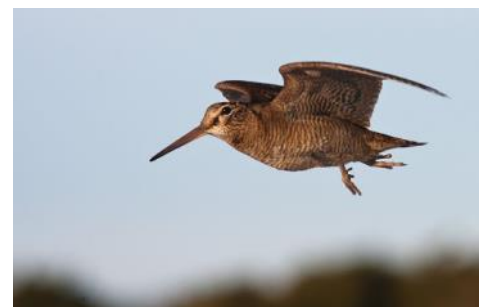
Hervé pratique la chasse depuis 1990 et Nicolas, son fils âgé de 16 ans, vient d'obtenir son permis après une période de "chasse accompagnée" d'un an. Cette passion de la chasse leur a été inculquée par leur famille mais elle aussi inspirée par le plaisir et la curiosité de la vie au milieu de la nature. Chasser c'est avant tout connaître les animaux, leurs habitudes, leur milieu. Chasser c'est aussi avoir un lien privilégié avec son chien.

Le permis est désormais décerné après un examen théorique et pratique contrôlé par un garde fédéral assermenté de l'Office National de la Biodiversité. Cet examen permet d'apprendre le travail des chiens, de vérifier sa connaissance du gibier, de son environnement, de la réglementation de la chasse et de la protection de la nature mais, surtout, l'accent est fortement mis sur la sécurité : manipulation de l'arme, angles de tir, port de l'arme en marchant etc. "J'ai pu mesurer l'évolution du permis en 30 ans", nous explique Hervé, "il fallait alors faire moins de 5 erreurs en répondant à 30 questions, aujourd'hui cet examen théorique est complété par des exercices pratiques en extérieur sur un site spécialement aménagé : parcours de chasse simulé avec tir à blanc, rangement d'une arme dans un véhicule, franchissement d'obstacles, épreuves de tir réel avec un fusil à canons et à l'arme rayée sur sanglier courant, c'est beaucoup plus exigeant" conclut-il. Ce permis est national et permet de chasser tout type de gibier. Chaque année, ce permis doit être validé en prenant une assurance et en s'inscrivant, moyennant cotisation, auprès de la fédération de chasse du département.

L'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) de Moras compte aujourd'hui un peu plus de 40 sociétaires, l'espace de chasse couvre environ 550 ha (environ 800 ha pour la totalité de la commune), il est constitué de terrains communaux et de terrains privés en contrepartie du paiement de droits de chasse. Au sein de cet espace, une surface, équivalente à au moins 10% de la surface totale, est interdite à la chasse afin de servir de refuge aux animaux. C'est la "réserve de chasse". L'ACCA a ses propres garde-chasses qui sont les garants du respect des règles et ont le pouvoir de verbaliser ; ces chasseurs expérimentés ont suivi une formation spécifique et sont assermentés pour 5 ans. Plusieurs "responsables de battues" et "chefs de ligne", qui ont eux aussi reçu une formation particulière, agissent pour que les chasses soient préparées et se déroulent dans les meilleures conditions de sécurité.

Tous les ans, sur la base du règlement de la Fédération Nationale, l'ACCA de Moras établit son règlement, qui est envoyé à la Préfecture. Entre autres choses, ce règlement précise les périodes, jours et heures de chasse selon les espèces chassées.

Hervé et Nicolas pratiquent surtout la chasse à la bécasse (*photo ci-contre*) : cet oiseau migrateur, venu du nord de l'Europe pour trouver la chaleur du sud, fait une halte dans notre région, en se mettant à l'abri dans les taillis, entre mi-octobre et mi-février suivant la météo.



La bécasse, comme la perdrix ou le faisan, est un "gibier à plumes" tandis que chevreuils, sangliers (*photo ci-contre*) et lièvres sont du gibier dit "à poils". La chasse au petit gibier se pratique individuellement au contraire du gros gibier, chevreuil et sanglier, qui sont chassés en "chasses organisées", autrefois nommées "battues".



Comme son nom l'indique la "chasse organisée" l'est vraiment ! Au départ de chaque chasse, les chasseurs, une vingtaine, se réunissent pour distribuer les postes par tirage au sort : 3 ou 4 rabatteurs qui vont orienter le gibier vers les chasseurs postés, qui tireront. Les règles de chasse sont rappelées systématiquement. Ensuite chacun prend son poste, supervisé par le responsable de battue et les chefs de ligne. Les chasseurs postés délimitent physiquement l'angle de 30° à l'intérieur duquel ils ont le droit de tirer, ils doivent ensuite rester à la même position. Bien entendu lorsque le gibier apparaît, ils ne peuvent tirer que dans la direction opposée à celle d'où viennent les rabatteurs.

Les chiens sont les accompagnateurs indispensables pour la chasse et une grande complicité existe avec leur maître. Les chiens de chasse dits « courants » (*photo ci-contre : teckel*) sont des animaux utilisés à la chasse pour poursuivre le gibier.



Il existe aussi les chiens d'arrêt (*photo ci-contre : setter anglais*), pour aider leur maître à le débusquer, et les chiens leveurs ou rapporteurs, qui lui ramènent le gibier.



A Moras, pour les 3 années en cours, il est possible de prélever 14 chevreuils chaque année, ce nombre est défini par la fédération. Une dizaine de sangliers adultes est abattue en moyenne chaque année, (la laie ainsi que les marcassins sont protégés) sa chasse n'est pas contingentée. Le renard et le sanglier sont considérés comme nuisibles.

Cette saison, la chasse a démarré le 13 septembre et s'achèvera le 28 février 2021. Toutes les précautions sont prises pour que randonneurs, VTTistes et chasseurs cohabitent le mieux possible pendant cette période. Mais prudence pour le ramasseur de champignons au milieu du bois, attention pour les VTTistes roulant un peu vite.

Sachez que sur le territoire de Moras il n'y a pas de chasse entre 12h et 13h30 et que la chasse est fermée en Isère le vendredi.

En dehors des périodes de chasse, les chasseurs continueront de traquer le renard, ils alimenteront le petit gibier en disposant des agrainoirs, feront des opérations de recensement du petit gibier (lièvre), ils s'occuperont des parkings de chasse et du bungalow et entretiendront leur matériel pour préparer la prochaine saison qu'ils attendent avec impatience....

Merci à Hervé et Nicolas



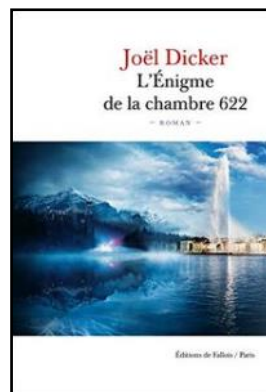
Bibliothèque Intercommunale

Moras, Saint Hilaire de Brens, Veyssilieu

Tous les bénévoles qui œuvrent pour que la bibliothèque fonctionne, malgré une année 2020 difficile due à ce virus qui nous a tous perturbés et réduits au confinement, ont toujours autant de motivations au contact des livres et de la lecture : achat et entretien des livres, permanences d'ouvertures au public même si aucune manifestation ou animation n'a pu se faire.

Après le confinement de mars à mai nous avons pu réouvrir les permanences au public en respectant toutes les règles sanitaires (gel, masque obligatoire, présence limitée, accès interdit au mobilier....).

Parmi les dernières acquisitions : Joël DICKER, Amélie NOTHOMB, Christian SIGNOL, Marc LEVY, Michel BUSSI, Douglas KENNEDY, Stephen CHBOSKY.....



Soucieux de pouvoir maintenir l'accès à la lecture, nous pouvons proposer un portage de livres à domicile aux personnes qui le souhaiteraient et qui en feraient la demande.

Bureau :

Présidente : Maryse HATTÉ

Secrétaire : Marie-Claire DUMOULIN

Trésorier : Christian PEREZ

Ouverture au public :

Mercredi : 14h 30 à 17h00

Samedi : 11h00 à 12h30

Cotisation annuelle et par famille : 10 €

L'équipe de bénévoles vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.



La salle des fêtes

En espérant que l'année 2021 sera plus propice à la location et que les risques sanitaires ayant disparu nous puissions à nouveau utiliser notre salle.

1 / Réservation

La salle des fêtes est louée à partir du samedi matin et doit être impérativement libérée et nettoyée pour le dimanche en fin d'après midi.

Les clés seront remises par la secrétaire de mairie le jeudi précédant la location sur rendez vous.

Un état des lieux sera fait en présence du locataire avant signature du présent règlement.

La restitution des clés se fera en mairie le lundi entre 8h30 et 12h30.

Les visites (traiteur, famille, locataire) sont possibles sur rendez-vous au 04 74 90 70 62.

La salle ne peut être en aucun cas sous louée.

2/ Equipement

La salle est prévue pour accueillir 180 personnes assises (capacité maximum autorisée).

La salle est équipée de 38 tables, 180 chaises, et vaisselle pour 180 couverts.

La cuisine est équipée de 2 réfrigérateurs, un four, un caisson de réchauffage, une plaque de cuisson, un lave-vaisselle...

Un téléphone est à disposition dans la grande salle pour prévenir les secours (Pompiers = 18 / Police secours = 17 / SAMU = 15).

3/ Tarifs

Habitants de Moras : 370€ pour une location par an, ensuite 470€

Extérieurs : 960€

½ journée en semaine uniquement pour les habitants de Moras : 150€

Cautions :

1500€ pour couvrir les détériorations aux bâtiments, matériel y compris le limiteur de décibels,

150€ pour couvrir les frais de nettoyage de la salle et des abords, le chèque n'étant encaissé qu'en cas de non respect des consignes de nettoyage.

500€ pour détérioration ou perte des clés et badges

Pour les associations de Moras une participation aux frais de fonctionnement de 100€ est demandée à partir de la 3^{ème} manifestation dans l'année civile.

4/ Conditions de paiement

Toute location ne sera effective qu'après la signature d'un contrat de location et la remise d'un chèque d'un montant correspondant à 25% de la location. Ce chèque sera encaissé dès son dépôt et le montant conservé en cas d'annulation. Le solde sera réglé à la remise des clés.

5/ Assurance

Le locataire devra fournir impérativement, lors du paiement du solde de la location, une attestation de responsabilité civile valide. En cas de non présentation de ce document, le locataire ne pourra occuper les lieux et perdra le montant de sa réservation.

La signature du contrat par le locataire engage celui-ci et la commune est déchargée de toute responsabilité lors de la location.



Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle **gouv.fr**
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Ces démarches peuvent être effectuées en mairie de
L'Isle-à-Beau, Crémieu ou Bourgoin Jallieu

Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne :

Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :

- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule
- Autre motif **

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler.

Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre à l'acquéreur.



Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.

• Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique «services associés» puis «immatriculer mon véhicule».

• Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.

** Uniquement en m'identifiant avec mon compte France Connect

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné vous accompagne au quotidien et tout au long de l'année !



Le mot du président



Ce nouveau mandat 2020-2026 a pour ambition de développer de manière durable le territoire des Balcons du Dauphiné, de s'adapter aux mutations actuelles et surtout de mener un travail coopératif avec les communes qui le composent.

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné est un échelon incontournable de l'action publique qui apporte des services concrets aux habitants de son territoire.

C'est quoi une communauté de communes ?

Les communes

= proximité

Services directs aux habitants : l'école, la jeunesse et les aînés, le lien social et associatif,...



La communauté de communes

= cohérence du territoire

Le développement économique, l'équipement et l'aménagement du territoire, l'eau et l'assainissement, la mobilité, la solidarité entre les territoires et les habitants,...

Nous sommes présents dans votre quotidien : que ce soit dans la gestion de l'eau et de l'assainissement, ou pour vous proposer des solutions de garde dans les crèches et haltes garderies, mais aussi en organisant dans nos centres de loisirs les mercredis et vacances scolaires de vos enfants. Nous intervenons en matière de gestion et traitement des déchets, mais aussi sur de nombreuses actions en faveur de l'environnement.

Nous vous accompagnons sur les questions liées à l'habitat et au logement et travaillons pour lutter contre la désertification médicale. Après celui de Morestel, un second Espace France Services devrait être prochainement labellisé sur Villemoirieu, avec l'objectif de rendre toujours plus accessibles les services publics.

Nous sommes et serons présents pour accompagner le monde économique et pour veiller à ce que les liens sociaux ne se distendent pas.

Vos élus ont d'ailleurs fait le choix cet été de soutenir ce secteur tout en préservant votre pouvoir d'achat. L'opération chéquiers « Mon été aux Balcons » a permis d'inciter à consommer ou à reconsommer local.

Je vous confirme aussi que nous sommes à votre écoute et à votre service via notre site www.balconsdudauphine.fr et sur facebook @balconsdudauphine

Espérant que 2021 vous permette de réaliser vos projets, vos envies, et vous apporte santé, joie, et bonheur.

Jean-Yves Brenier
Président de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné

2020 en chiffres et aux Balcons

2

crèches



les Galopins



les Marmousets

Les Galopins aux Avenières-Veyrins-Thuellin et les Marmousets à Montalieu-Vercieu ont intégré la communauté de communes.

1

label

Notre maison de services au public est labellisée Espace France Services et s'est installée au cœur de Morestel dans l'ancien bâtiment de la Maison de Pays.



Périmètre des Balcons du Dauphiné

47 communes, 77 839 habitants et 604 km² de superficie.

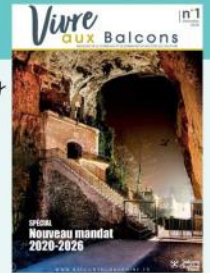


JE SOUHAITE M'IMPLIQUER POUR MON TERRITOIRE

Contactez la communauté de communes ou le conseil de développement via le formulaire de contact sur notre site internet.



Plus d'infos dans notre mag
(disponible sur notre site internet
et distribué en boîte aux lettres)



16 443
abonnés*



Les Balcons du Dauphiné ont pris la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020.

*périmètre des 27 communes de la régie.

80

kilomètres



C'est la longueur de voies cyclables actuellement gérées par la communauté de communes. La ViaRhôna secteur Ouest a été réceptionnée et ouverte le 1^{er} juillet.



Tous masqués!
Tous protégés!

85 000
masques

L'opération «Tous masqués, Tous protégés» lancée en concertation avec les 47 maires du territoire a permis à chaque habitant de disposer d'un masque.

150 000 €



C'est le montant du soutien financier apporté aux acteurs de l'économie de proximité (hébergeurs, commerçants, restaurateurs, producteurs...etc) pour redynamiser leur activité avec l'opération « Mon été aux Balcons ». De début août à fin octobre, 5000 chèques d'une valeur unitaire de 30 euros ont été distribués.

2 €

par habitant

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Face aux répercussions de la crise du COVID-19 sur l'activité économique, les Balcons du Dauphiné décident d'abonder le fonds de la Région pour son territoire à hauteur de 2€ par habitant : 33 entreprises ont ainsi été subventionnées dans le cadre de l'aide au tourisme pour un montant de plus de 152 000 € et 8 entreprises ont à ce jour été dotées d'avances remboursables pour plus de 82 000 €.

Les grands enjeux 2021



+ d'infos :



www.balconsduauphine.fr



@balconsduauphine



Communauté de communes
des Balcons du Dauphiné

Les solutions de mobilité

Voici 2 solutions innovantes pour faciliter et optimiser vos déplacements.

WIMOOV Transport Micro Collectif à la demande, sous conditions.

Vous résidez à Moras, ne possédez aucun moyen de locomotion et aucun transport en commun n'est disponible depuis votre commune de résidence,

Vous êtes demandeur d'emploi, allocataire d'un minima social (RSA, ASS, AAH), jeune inscrit en Mission Locale (jusqu'à 26 ans), salarié en SIAE, retraité de +60 ans.

Vous devez vous rendre à un rendez-vous en lien avec :

- **l'insertion professionnelle** : entretien d'embauche, rendez-vous Pôle Emploi, Mission locale, réunion d'informations, formation, etc.
- **l'insertion sociale** : accès à la santé, à la justice, aux administrations, et également pour les retraités +60 ans, l'accès aux courses alimentaires, à des activités ponctuelles, etc. Nous pouvons vous aider !



Wimoov organise avec vous votre trajet et mobilise son service de Transport Micro-Collectif ouvert de 7h à 18h pour vous accompagner. Ensuite, rendez-vous à l'heure et l'adresse convenues et un conducteur vous accompagne à votre rendez-vous.

Téléphone 04 79 44 62 80 - contact-ara@wimoov.org du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

COÛT 2€ le trajet aller - 4€ le trajet aller/retour + 5€ l'adhésion annuelle à l'association Wimoov

itinisère est une application informatique, mise en place par le Département de l'Isère, qui permet de **programmer un déplacement en utilisant de façon optimale tous les transports en commun disponibles sur le trajet : train, bus (y compris les bus scolaires), vélo, voiture, covoiturage.**



itinisère est en lien direct avec les 4 plateformes de covoiturage citées ci-après et prend en compte les propositions de trajet faites sur ces plateformes.

Pour les habitants de Moras, qui est en dehors des trajets de la plupart des bus, la solution de covoiturage est un excellent complément pour rejoindre un point de desserte comme Crémieu, Panossas, Saint-Hilaire, Vénérieu etc. **Nous recommandons vivement aux personnes qui souhaitent partager leur trajet régulier de s'inscrire sur l'une des quatre plateformes :**

Mov'ici : <https://movici.auvergnerhonealpes.fr/> - **Blablacar :** <https://www.blablacar.fr/>
La Roue Verte : <https://www.laroueverte.com/> - **iDVROOM :** <https://www.idvroom.com/>

Cette application permet aussi de connaître l'état des routes (très pratique en hiver), l'état de la circulation et de repérer les manifestations locales. Vous la retrouvez sur le site Internet de la commune :



Mission Locale Nord-Isère

Association financée par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les regroupements de Communes du Nord Isère, la Mission Locale Nord Isère est présente sur l'ensemble du territoire avec ses 5 sites : Bourgoin-Jallieu, Crémieu, La Tour du Pin, Morestel et Villefontaine et ses permanences sur Chavanoz, Les Abrets-en-Dauphiné, Les Avenières-Veyrins-Thuellin, L'Isle d'Abeau, Montalieu-Vercieu, Morestel, Pont de Beauvoisin et Tignieu-Jamezieu.

Elle exerce une mission de service public de proximité avec un objectif : permettre l'autonomie des jeunes de 16 à 25 ans, non scolarisés et les rendre acteurs et responsables de leur insertion sociale et professionnelle.

Elle les accompagne dans leurs parcours d'accès à l'emploi, à la formation et à l'autonomie sociale (santé, logement, mobilité, etc.) en mobilisant les compétences de l'ensemble des partenaires publics et privés, dont les entreprises.

- Vous avez entre 16 et 25 ans, vous n'avez pas de travail, n'arrivez pas à savoir ce que vous souhaitez faire, vous passez des entretiens mais cela n'aboutit pas...

La Mission Locale peut vous aider.

- Vous connaissez un jeune qui aurait besoin de conseils pour son orientation ou sa recherche d'emploi, d'un appui pour accéder à l'autonomie...

La Mission Locale peut l'aider.

Alors, n'hésitez pas à nous contacter ! Parce qu'aucun jeune ne devrait être laissé sur la touche, la Mission Locale Nord-Isère se déplace au plus près de son public.

Comme toutes les Missions Locales de France, la Mission Locale Nord-Isère est au centre du plan d'action pour l'emploi des jeunes, mis en place par l'État en cette année 2020, avec notamment une augmentation de la capacité d'accueil de la Garantie Jeunes et des Parcours Contractualisés d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) ; 2 dispositifs dispensés exclusivement par les Missions Locales.

C'est nouveau ! Le site **#1jeune1solution** du Gouvernement permet désormais aux jeunes de trouver des offres d'emploi et des actions près de chez eux. Il synthétise également les mesures mises en place pour aider les employeurs et pour les jeunes. Rendez-vous sur <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/> pour en savoir plus.

Jeunes 16-25 ans
Passez en mode avenir!

Mission Locale Nord-Isère

Ma Mission Locale
une seule adresse pour tous mes projets.

un *métier* qui me plaît

...une *formation* pour y arriver

...des *solutions* pour ma vie quotidienne

INFORMATION ORIENTATION FORMATION EMPLOI VIE QUOTIDIENNE

Site de Crémieu
Place du 8 mai 1945
Maison Mestrallet
(1er étage)
04 74 27 36 10
contact@mli.fr

Ouvert du lundi au vendredi
8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h
Fermeture au public
les jeudis après-midi
Permanences à :
➔ Chavanoz
➔ Tignieu-Jamezieu

Nous habitons Moras et sommes à votre service !

Entreprise SARTEL ETATP

Travaux de terrassement et d'élagage

Élagage de haies à l'épaveuse ou au lamier.

Défrichage de terrain à l'épaveuse ou au broyeur.



Démolition. Terrassement de villa, plateforme, accès. Pose de réseaux (AEP, EU, EP). Réalisation de murs d'enrochement. Réalisation de cours en enrobé ou concassé.

Tél. 04 74 92 85 00 , mail : sartel.etatp@orange.fr

David Dumoulin

Charpente - Couverture - Menuiserie



Tél. 06 75 43 44 08 ou 04 74 88 31 26

Mail : david.dumoulin74@orange.fr

Rénov'Depann

Dépannage et rénovation: électricité - plomberie - carrelage - parquet - placo - peinture - agencement de placards - montage de cuisines.

Sébastien Foureau

Tél. 06 62 07 48 29

Mail : renov.depenn@gmail.com

BMA Concept - Jean Murat

Charpente - Menuiserie

Bois et matériaux associés

Bardage, terrasse, parquet

Jean Murat

Tél. 06 62 23 60 69,

Mail : bmaconcept@gmail.com

Professeur d'anglais certifiée

Cours d'anglais

Cours d'anglais tous niveaux : suivi scolaire, remise à niveau, initiation. Stages pendant les vacances. Déduction fiscale.

Sylvie Bogas

Tél. 06 75 03 06 19

sylvie.bogas@neuf.fr

Soluplac' - EIRL BERNARD Nicolas

Plâtrerie Peinture Isolation Sablage Aérogommage



Tél. 06 99 71 08 82

Mail : soluplac38@gmail.com

Cabinet de Somatopathie

Olivier Rogisz - Diplômé de l'école de Somatopathie

La somatopathie est une thérapie manuelle douce basée sur l'ostéopathie et la médecine chinoise conseillée pour soigner douleurs ostéo-articulaires et musculaires, les troubles fonctionnels, les troubles du comportement d'origine émotionnelle, les troubles pédiatriques, et aussi accompagner les femmes enceintes.

Tél. 06 15 12 02 81

Mail : olivier.rogisz@gmail.com

Site Internet www.letoucherdupapillon.com

Les Mains de Seuilère

Réflexologie, équilibrage énergétique,

massages bien-être.



Tél. 06 16 57 72 95

Mail : les.mains.de.seuilere@gmail.com

Site Internet www.lesmainsdeseuilere.site.wf.fr

Cette rubrique est ouverte à tous les morassiens qui souhaitent proposer leurs services.

La chouette effraie (*Tyto Alba*)

Un rapace nocturne proche de nous

La dame blanche, chouette effraie ou effraie des clochers a longtemps été assimilée à des histoires de fantômes pour son chant composé de sons stridents et de chuintements « schriiii-schriiii-schruuuu-schhhh-schhhh ». Reconnaissable à son plumage clair marbré de brun clair et à sa tête en forme de cœur qui lui sert de parabole, cette chasseur nocturne sait se faire discrète.

La chouette effraie est un prédateur qui se nourrit principalement de petits mammifères (campagnols, mulots, souris, musaraignes). Elle peut aussi manger des petits oiseaux, des chauves-souris et des amphibiens.

Il s'agit d'un animal sédentaire que l'on trouve sur les 5 continents, dans des milieux ouverts et bocagers proches de constructions humaines. En Isère, elle se trouve surtout dans le nord du département. À l'origine, c'est un oiseau cavernicole mais l'espèce s'est adaptée, elle niche aujourd'hui principalement dans des bâtiments anciens et obscurs (granges, greniers, clochers, etc...) Elle chasse la nuit aux lisières des champs, dans des prairies, des vergers, des haies...

Ses rémiges peuvent être confondues avec celles du faucon crécerelle. Mais elles sont plus duvetées car pour pouvoir chasser à l'ouïe la chouette effraie vole en silence. Ses pelotes de réjection sont noires, lisses et brillantes, avec des extrémités arrondies. Elles ne sont pas effilochées comme celles d'autres rapaces. Chaque ponte peut donner de 2 à 14 œufs et l'incubation dure de 30 à 32 jours. Si la nourriture est abondante, une deuxième ponte peut avoir lieu. Les petits volent à 2 mois mais les deux parents les nourrissent jusqu'à leurs 2 mois et demi. La chouette effraie vit une dizaine d'années en moyenne.

La chouette effraie est une espèce protégée, elle est considérée comme vulnérable sur la liste rouge régionale. Menacée par la perte de ses sites de reproduction, de chasse et de nidification, elle est particulièrement touchée par l'urbanisation. Les accès aux combles sont bouchés, les clochers grillagés, les vieilles granges démolies limitant ses sites de nidification. Elle est aussi menacée par les lignes et poteaux électriques (2 à 8 % de mortalité par électrocution) et les grands axes routiers (50% de mortalité à cause de collisions avec des véhicules). Alors, pour lutter contre sa disparition, il est possible d'installer des nichoirs à placer sur le plancher d'une grange ou d'un clocher, qui permettent de fixer durablement un couple d'effraies et de renforcer la population. L'association Lo Parvi a reçu le soutien de différents partenaires techniques et financiers (Département de l'Isère, Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, Ligue de Protection des Oiseaux, Chambre d'Agriculture) pour lancer un programme d'installation de nichoirs. Ainsi, durant l'été 2020, ce sont 43 nichoirs à chouette effraie qui ont pu être placés dans des fermes du Nord-Isère.

Auteur : Chloé LEPOUTRE, stagiaire 3^{ème} à lo Parvi

Lo Parvi ou **Association Nature Nord-Isère** est une association dont la politique et les projets se déclinent en trois grands volets : Connaître, Faire connaître, Protéger. Elle compte environ 300 adhérents issus de 65 des communes de l'isle-Crémieu et au-delà.

Sa structure technique possède les compétences pour s'acquitter des diverses tâches (études, recherches, gestion) devant être menées soit sur les sites naturels gérés par l'association, soit sur des projets divers liés à la connaissance et à la protection des milieux et des espèces. Elle s'occupe aussi d'animation auprès de différents publics, et possède à ce titre l'agrément de l'Education Nationale et de Jeunesse et Sports.

N'hésitez pas à nous communiquer vos observations de chouette effraie :
Lo Parvi 1 A rue de la Gare 38460 Trept contact@loparvi.fr site internet : <http://loparvi.fr>



Réglementation sur le feu

Le feu est facteur de deux risques majeurs : la pollution de l'air et les incendies. Il est donc réglementé par circulaire gouvernementale et/ou arrêté préfectoral.

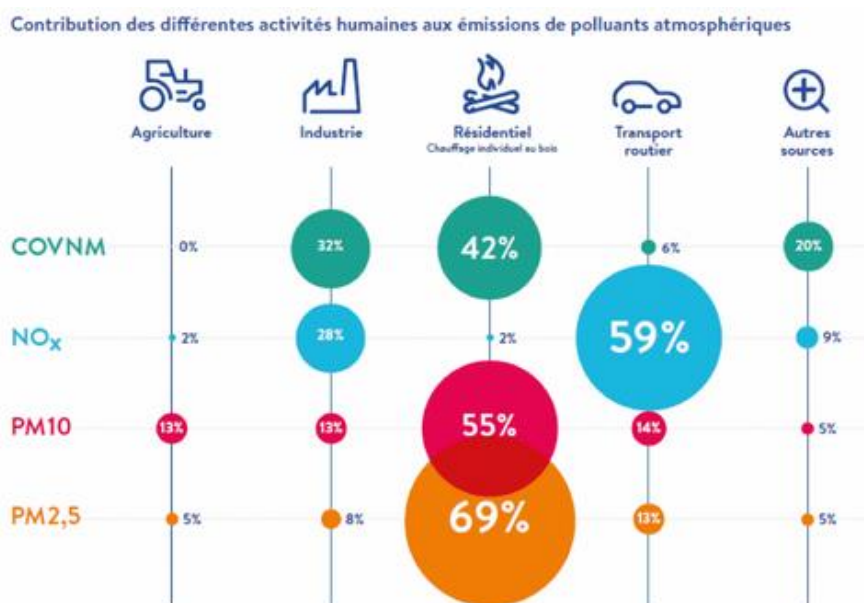
Nous présentons un résumé de la réglementation pour le brûlage à l'air libre de déchets végétaux générateur de pollution de l'air et celle de l'emploi du feu à moins de 200 m des bois pour la prévention des incendies de forêts.

Le brûlage à l'air libre des déchets végétaux

Une étude de l'Agence Nationale de la Santé Publique, publiée en juin 2016, évalue à 48 000 décès prématurés annuels l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique, particulièrement des particules fines.

En région Rhône-Alpes, la combustion à l'air libre de végétaux est une activité très pratiquée. Outre la gêne occasionnée pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue à la dégradation de la qualité de l'air en émettant nombre de polluants : particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. Localement, les effets des feux de jardins peuvent être aggravés par des conditions météorologiques ou topographiques défavorables.

A titre d'exemple, brûler à l'air libre 50 kg de végétaux verts dégage autant de particules nocives que 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul, ou près de 6.000 km parcourus par une voiture diesel récente.



Réglementation

Au niveau national : La circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 interdit le brûlage à l'air libre des déchets verts.

Au niveau départemental : L'arrêté préfectoral n° 2013-322-0020 du 18 novembre 2013 instaure LE PRINCIPE GÉNÉRAL D'INTERDICTION DU BRÛLAGE à l'air libre des déchets verts hors activités agricoles et forestières, même pour les communes rurales. Les déchets doivent être compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchetterie, et non plus brûlés.

Le contrevenant qui pratique le brûlage à l'air libre de déchets verts en infraction de l'arrêté n°2013-322-0020 s'expose à une amende de 450 €.

Plus d'information sur la qualité de l'air:

www.air-rhonealpes.fr

www.atmo-auvergnerhonealpes.fr

Prévention des incendies de forêts

En Isère, le risque d'incendie de forêt est modéré mais il existe, et tous les ans plusieurs hectares de forêt sont touchés par des feux. Ce risque peut s'avérer sévère en cas de conditions météorologiques extrêmes, comme nous l'avons connu en 2003, avec plus de 500 hectares de forêts et autres surfaces boisées brûlées.

L'arrêté préfectoral n°38-2017-04-28-007 du 28 avril 2017 régit l'emploi du feu **à l'intérieur et à moins de 200 mètres** des bois, forêts, plantations, reboisements, terrains à boisier du fait d'une obligation légale ou conventionnelle et landes dans le département de l'Isère.




Le principe est de restreindre l'emploi du feu à l'intérieur et à proximité des bois et forêts, plus précisément à moins de 200 mètres des espaces sensibles, avec une différenciation selon les périodes de l'année.

L'emploi du feu est interdit :

- à l'intérieur et à moins de 200 m des espaces sensibles:
- toute l'année à toute personne autre que les propriétaires ou leurs ayants droit, de porter ou d'allumer du feu, de jeter des mégots et tous objets en combustion,
- de fumer en période orange et rouge, y compris sur les voies qui traversent lesdits espaces sensibles,
- aux propriétaires et aux ayants droit de porter ou d'allumer du feu, de fumer, de jeter des mégots et tous objets en combustion dans les cas suivants :
- par vent fort (>40 km/h), quelle que soit la période,
- pendant la période rouge sauf dans deux cas (apiculture, feux de la Saint Jean hors vent fort),
- pendant la période orange (sauf dérogations et certains cas - *cf. site Internet ci-dessous*).

L'utilisation d'objets volants enflammés de type lanterne est interdite en tout temps à l'intérieur et à moins de 200 mètres des espaces sensibles.

Les 3 périodes sont :

| | | |
|--------|---|--|
| Verte |  | risque faible : octobre, novembre, décembre, janvier, mai. |
| Orange |  | risque modéré : février, mars, avril. |
| Rouge |  | risque élevé : juin, juillet, août, septembre |

Plus d'informations sur <https://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Prevention-contre-les-incendies-de-forets/Mesures-de-prevention-contre-les-incendies>

Campagne de protection des amphibiens 2020

Grâce à la mobilisation des agents du service patrimoine naturel du département et l'aide d'une classe de BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature) de l'IET de Lyon, le dispositif anti écrasement a été mis en place le 25 janvier 2020.

Cette opération consiste à empêcher les amphibiens de traverser la route : leur passage naturel est régulé par des filets et ils sont incités à se placer dans des seaux ; chaque matin une équipe déplace les animaux recueillis de l'autre côté de la route.

En raison des mesures de confinement, le démontage a été précipité au 17 mars 2020 mettant fin au suivi.

Cependant 53 jours de ramassage ont tout de même pu être effectués, permettant de totaliser pour l'année 2020 un passage de 1.112 amphibiens, sauvés du risque d'écrasement (pour 2.929 l'année dernière).

Pour plus d'informations vous pouvez retrouver le bilan complet de la campagne de sauvetage des amphibiens 2020 sur le site internet de la mairie : <http://www.moras38.fr/>

Installation avec les étudiants en BTS



Salamandre



Crapaud commun

CAMPAGNE DE SAUVETAGE 2020 DES AMPHIBIENS À MORAS

1112 amphibiens sauvés* !

606
crapauds
communs



282
tritons
palmés



195
grenouilles
agiles



23
grenouilles
vertes



6
salamandres
tachetées



76 personnes
sont venues
assister
au ramassage

* ANALYSE :

Une baisse de 62% par rapport à 2019 MAIS,

la migration a été moins importante dû à une météo instable.

Elle a fait renoncer beaucoup d'amphibiens à migrer cette année.

La population totale est certainement toujours aussi importante.

Venez participer
au suivi en 2021 !

Contact : benjamin.balme@isere.fr

isère
LE DÉPARTEMENT



Sortie de sensibilisation des classes de Moras

